

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON DE YDES

MAIRIE DE YDES

04 71 40 82 51 – mairie@ydes.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°059-2025- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION Travaux d'élagage Route de la Gare de Saignes

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière
et modifiant certaines dispositions du Code de la Route
Considérant que les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, nécessitent une restriction temporaire
de la circulation au droit des chantiers,
Considérant que les Services Techniques Municipaux doivent réaliser des travaux d'élagage sur la Route de la
Gare de Saignes,
Considérant que pour sécuriser cette intervention il est nécessaire d'interdire la circulation sur cette portion de
route,*

ARRETE

Article 1 :

Les 23 et 24 juillet 2025 de 6 heures à 18 heures, la circulation sera interdite route de la Gare de Saignes, du Chariot au carrefour du CD 315. (plan annexé au présent arrêté).

Article 2 : Les restrictions de circulation seront annoncées aux usagers par une signalisation, implantée par les Services Techniques Municipaux, elle sera située de part et d'autre de la zone concernée.

Article 3 : Les Services Techniques Municipaux exécutant les travaux auront la charge de la signalisation temporaire du chantier, ils seront responsables des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation ; cette dernière sera conforme aux schémas du manuel de chef de chantier en vigueur, manuel élaboré par le service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes.

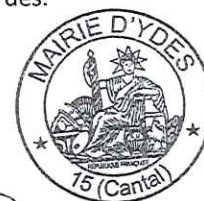
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Didier PAPON, Responsable des Services Techniques Municipaux
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur-Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 23 juillet 2025

Le Maire d'Ydes, Alain DELAGE



Route barrée

